

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## PROJET DE MISE EN CONCORDANCE DES CAHIERS DES CHARGES DU LOTISSEMENT DES POCHONS AVEC LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté municipal n°ARR2026\_116 du 13 avril 2026, Monsieur le Maire de la commune de THYEZ a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de mise en concordance des cahiers des charges du lotissement des Pochons avec le Plan Local d'Urbanisme. Cette procédure aura pour finalité de mettre en concordance les dispositions à caractère réglementaire contenues dans ces cahiers des charges avec les dispositions réglementaires du PLU et, ainsi, lever toute insécurité juridique pour les personnes souhaitant construire.

L'enquête se déroulera dans les locaux de la mairie, située 300 rue de la Mairie à THYEZ - 74300, pour une durée de 15 jours consécutifs, du lundi 04 mai à 8h30 au lundi 18 mai 2026 à 17h00.

Le dossier mis à l'enquête sera consultable au service Urbanisme de la mairie, sur support papier et sur un poste informatique mis à disposition, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,
- les mardis de 13h30 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront également consultables sur le site internet de la mairie de THYEZ (<https://www.thyez.net/>).

Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès du service Urbanisme de la mairie, sur rendez-vous ou par courriel à l'adresse : [responsable.urbanisme@mairie-thyez.fr](mailto:responsable.urbanisme@mairie-thyez.fr).

Par décision du 1er avril 2026 du Tribunal Administratif de Grenoble, Monsieur Pascal GUY a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur Jean-Quentin DELVAL en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations et propositions des intéressés sur le projet, au service Urbanisme de la mairie, aux dates et heures suivantes :

- le mercredi 06 mai 2026, de 14h00 à 17h00,
- le lundi 18 mai 2026, de 14h00 à 17h00.

En dehors des permanences du commissaire enquêteur, pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- en format papier sur le registre d'enquête, mis à disposition à la mairie à cet effet,
- par courrier postal à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de THYEZ – Enquête publique mise en concordance des cahiers des charges du lotissement des Pochons avec le PLU – 300, rue de la Mairie -74300 THYEZ,
- par courrier électronique à l'adresse : [lotissementdespochons@mairie-thyez.fr](mailto:lotissementdespochons@mairie-thyez.fr)

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours, dans deux journaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché à la porte de la Mairie, ainsi que sur les panneaux officiels de la commune et sur son site internet.

A l'issue de l'enquête :

- une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la mairie de THYEZ et à la préfecture de la Haute Savoie, pendant une durée d'un an,
- le projet de mise en concordance des cahiers des charges du lotissement des Pochons avec le PLU pourra éventuellement être modifié pour tenir compte des observations et propositions du public, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur. Il sera ensuite soumis à délibération du conseil municipal en vue de son approbation.